




Informations de base	
<p>1996/0299(CNS)</p> <p>CNS - Procédure de consultation Décision</p>	Procédure terminée
<p>Accord intérimaire CE/Azerbaïdjan</p> <p>Voir aussi 1996/0094(AVC)</p> <p>Subject</p> <p>6.40.04.06 Relations avec les pays d'Asie centrale</p> <p>Zone géographique</p> <p>Azerbaïdjan</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	RELA	Relations économiques extérieures	SCHWAIGER Konrad K. (PPE)	25/02/1997
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET	Affaires étrangères sécurité et politique de défense		
	ENER	Recherche, développement technologique et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date	
	Recherche	2123	1998-10-13	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
27/11/1996	Publication de la proposition législative initiale	COM(1996)0613 	
14/10/1997	Publication de la proposition législative	05467/1997	Résumé
15/06/1998	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
22/07/1998	Vote en commission		Résumé

22/07/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0287/1998	
18/09/1998	Débat en plénière		
13/10/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
13/10/1998	Fin de la procédure au Parlement		
22/10/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/0299(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi 1996/0094(AVC)
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 000
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/09403

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0287/1998 JO C 313 12.10.1998, p. 0007	22/07/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0534/1998 JO C 313 12.10.1998, p. 0230-0246	18/09/1998	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	05467/1997	14/10/1997	Résumé	
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Proposition législative initiale	COM(1996)0613 	27/11/1996		

Informations complémentaires		
Source	Document	Date

Acte final

Décision 1998/0588
JO L 285 22.10.1998, p. 0001

[Résumé](#)

Accord intérimaire CE/Azerbaïdjan

1996/0299(CNS) - 14/10/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclusion d'un accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté et la République d'Azerbaïdjan. **CONTENU** : la proposition vise à conclure un accord intérimaire permettant l'application provisoire du volet commercial et des mesures d'accompagnement de l'accord de partenariat et de coopération paraphé à Bruxelles le 20 septembre 1996 entre les Communautés et l'Azerbaïdjan. L'accord est conclu pour une période prenant fin à l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat et de coopération. Il remplace, pour cette République, les dispositions commerciales de l'accord de commerce et de coopération commerciale et économique signé le 18.12.1989 entre les Communautés et l'URSS.

Accord intérimaire CE/Azerbaïdjan

1996/0299(CNS) - 13/10/1998 - Acte final

OBJECTIF : conclusion d'un accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté et la République d'Azerbaïdjan. **MESURE DE LA COMMUNAUTE** : Décision 98/588/CE du Conseil relative à la conclusion par la Communauté européenne de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la CECA et EURATOM, d'une part et l'Azerbaïdjan, d'autre part. **CONTENU** : l'accord intérimaire permet l'application provisoire du volet commercial et des mesures d'accompagnement de l'accord de partenariat et de coopération signé à Bruxelles le 20 septembre 1996 entre les Communautés et l'Azerbaïdjan. L'accord est conclu pour une période prenant fin à l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat et de coopération. Il remplace, pour cette République, les dispositions commerciales de l'accord de commerce et de coopération commerciale et économique signé le 18.12.1989 entre les Communautés et l'URSS. **ENTREE EN VIGUEUR** : l'accord intérimaire entrera en vigueur lorsque toutes les procédures nécessaires à cet effet auront été effectuées.

Accord intérimaire CE/Azerbaïdjan

1996/0299(CNS) - 18/09/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Konrad K. SCHWAIGER (PPE, D), le Parlement européen donne son avis conforme à l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre l'Union et la République d'Azerbaïdjan en attendant l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat et de coopération signé le 22 avril 1996.